

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MITIS  
VILLE DE MÉTIS-SUR-MER**

**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION  
2024**

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 503 de la Loi sur les cités et villes, que le Rôle général de perception de la Ville de Métis-sur-Mer, pour l'année 2024, a été déposé à mon bureau, où il peut être consulté durant les heures régulières d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville et qu'il sera précédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparté par la Loi.

Donné à Métis-sur-Mer, ce 29 mai 2024

Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim [metissurmer@mitis.qc.ca](mailto:metissurmer@mitis.qc.ca)



---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Ville de Métis-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 29 mai 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29<sup>e</sup> jour de mai de l'an deux mille vingt- quatre.



---

Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, CE 9<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-  
QUATRE.**